



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-uns-a.org <http://sections.se-uns-a.org/51/>



Flash infos du 30 mars 2012

Lire et afficher de préférence le flash joint en .pdf

Au menu :

- 1/ **Le Ministère et la maternelle : “à côté de la plaque” !**
- 2/ **Handicap : non à une aide humaine au rabais !**
- 3/ **AFFELNET : et vous, vous en pensez quoi ?**



1/ Le Ministère et la maternelle : “à côté de la plaque” ! Le Ministère progresse en vocabulaire !

Après le calamiteux projet de classer les élèves de GS en 3 catégories (RAS, à risque, à haut risque), le Ministère revoit complètement sa communication et souhaite proposer à tous les enseignants de maternelle des outils d'observation (pas de repérage, ni d'évaluation !) puis des outils de renforcement (pas d'entraînement, ni de remise à niveau !). Ces outils sont à disposition (pas obligatoires !). Si un élève est en dessous du score déterminé, cela ne signifie pas qu'il est en difficulté scolaire, encore moins qu'il aurait un trouble d'apprentissage, cela identifie des besoins ! La leçon a porté, au moins

pour la communication...

Mais, pour le reste... Les deux premiers programmes de renforcement qui concernent la phonologie viennent d'être présentés aux organisations syndicales. Et là... déception !

L'outil proposé¹, composé uniquement d'exercices d'entraînement systématiques sans aucun contexte signifiant ou motivant, est conçu uniquement par des médecins : pas d'enseignants, de pédagogues, de spécialistes de la lecture.

L'outil en deux parties reprend les deux volets du programme "Parler" du Dr Zorman actuellement disponible aux éditions La Cigale². Ces outils conçus pour être utilisés dans la deuxième moitié de l'année de grande section pour l'un et dans la deuxième moitié de CP pour l'autre sont proposés par le Ministère pour une utilisation en début de grande section, soit entre 6 mois et 1 an et demi plus tôt. Imposer des apprentissages de plus en plus précoces conduit à l'augmentation artificielle des échecs et bloque l'accès à la compréhension des élèves les plus fragiles. Cette démarche est contreproductive et tous les enseignants de maternelle le savent. Le ministère a d'ailleurs refusé de nous transmettre les résultats de l'évaluation qu'il a menée sur ces outils car ils “sont assez peu concluants”. Le contraire eut été étonnant ! Pourquoi ne pas avoir choisi des outils conçus par des spécialistes travaillant avec des enseignants, dont la qualité ne laisse aucun doute ? Pourquoi proposer des outils plus tôt que le moment pour lequel ils sont conçus ? Pourquoi ne pas avoir attendu les résultats de l'évaluation de ces outils avant d'en acquérir les droits et de les ériger en modèles proposés par le Ministère ? Autant de questions qui restent sans réponses...

Halte au massacre ! Ces outils, mal conçus, mais estampillés par le Ministère, peuvent causer des dégâts chez les élèves les plus fragiles.

Le SE-Unsa dit halte !

- Halte aux programmes d'entraînement “clés en main” censés convenir à tous les élèves !
- Halte à l' "acharnement pédagogique" comme seule réponse aux difficultés inhérentes à l'apprentissage !
- Halte à l'idée qu'en faisant “plus” et “plus tôt” on va tout résoudre !

Le SE-Unsa défend une école maternelle bienveillante sans pression excessive, attentive aux besoins de chaque enfant, avec des enseignants formés, à qui les échelons hiérarchiques supérieurs font confiance, et des RASED complets pour un accompagnement de qualité et non stéréotypé des élèves en fragilité.

1- Plus de détails sur les outils proposés dans l'article : "[Où l'on apprend que citron - scie = tronc](#)"

2- <http://www.editions-cigale.com/produit/phono-mi-gs> et <http://www.editions-cigale.com/produit/phono-mi-cp>

2/ Handicap : non à une aide humaine au rabais !

Le SE-Unsa a voté contre le décret instituant l'aide mutualisée, une nouvelle forme d'aide aux élèves en situation de handicap, qui pourrait se traduire par une dégradation de la qualité de l'accompagnement, faute de garde-fous suffisants. La quasi-totalité du Conseil Supérieur de l'Éducation s'est prononcée contre ce projet de texte (35 voix contre, 3 abstentions) qui n'apporte pas de réponse satisfaisante aux principaux problèmes rencontrés sur le terrain et qui présente des risques de dérives importants dans un contexte budgétaire difficile.

Le texte introduit des critères quantitatifs (nombre de demi-journées de scolarisation) pour évaluer le besoin d'aide individuelle ou d'aide mutualisée alors que ces deux aides sont censées être de nature différente : le choix de l'une ou de l'autre doit relever exclusivement de l'évaluation des besoins de l'enfant. De plus, en cas de pénurie d'aide individuelle, la tentation sera grande de regrouper des élèves handicapés dans un établissement ou une école disposant d'un assistant de scolarisation-aide mutualisée, à rebours de l'esprit de la loi de 2004 qui prône l'inclusion dans l'école de proximité.

Le SE-Unsa se bat aux côtés des assistants de vie scolaire pour une véritable professionnalisation de l'accompagnement des élèves handicapés. Cette revendication reste toujours au point mort, ce décret n'apporte aucune avancée pour les AVS, ni en terme de pérennisation de leur emploi, ni en terme d'organisation de leur service.

Le ministère entendra-t-il ce rejet quasi-unanime du décret et amendera-t-il son projet ? Ou les considérations budgétaires l'emporteront-elles une fois de plus sur l'intérêt des enfants ? La balle est dans le camp du ministre.

3/ AFFELNET : et vous, vous en pensez quoi ?

AFFELNET, c'est la procédure d'affectation des élèves en 6^e par Internet.

Depuis deux ans, elle se déploie dans les départements, renvoyant aux directeurs d'école cette gestion qui relevait jusqu'alors des collèges. Tout cela alors que, dans le même temps, les aides administratives ont été drastiquement réduites.

Il faut imprimer des formulaires, les donner aux familles, gérer les retours et saisir les données. Et cela en trois vagues !

Cela représente une nouvelle charge de travail importante. Le SE-Unsa demande que du temps supplémentaire soit dégagé.

...et vous ? vous en pensez-quoi ? (faire un mail au SE-UNSA > 51@se-unsas.org)

Le DUER, document unique d'évaluation des revendications des directeurs d'écoles est une enquête du SE-UNSA, en quelques clics, qui n'est pas réservée aux directeurs d'écoles... nous recueillons également l'avis des adjoints > http://www.se-unsas.org/quest_directeur/index.php



Et toutes les infos des syndicats UNSA des professionnels de l'éducation

> <http://www.unsa-education-marne.com/>



Vos contacts au Se-UNSA :

1er degré : Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 /

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 /

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 /

2nd degré : Philippe GARET : 06 14 25 30 00 / Responsable Lycées collèges

Patrice BARTHELEMY : 06 14 25 29 58 - Responsable PLP et voie Pro

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations

de ses adhérents.

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour.